



Urgent !!! saisie des loyers par huissier

Par **ironmike 33**, le **22/07/2009** à **19:43**

Bonjour,

Voici le résumé, ayant contracter des dettes en nom propre avant de rencontrer mon épouse (28000€), il y a eut un jugement de conciliation ou je payer une somme tout les mois.

Je me suis donc marié avec un contrat de séparation de biens.

Nous avons fait l'acquisition d'une maison familiale du côté de ma femme.

Sa mère lui a donner sa part (en gardant l'usufruit) et nous avons racheter les 2 autres parts des freres et soeur (de ma belle mere).

Nous sommes donc propriétaire en indivis 1/3 pour moi 2/3 pour ma femme et dont l'usufruit de ma belle mère sur ses parts.

Mon épouse est tombé au chômage et nous avons décidé de quitter notre maison et de la louer.

Bien sur sans revenu de mon épouse je n'ai pas put régler l'huissier pendant 3 mois

Ce jour il vient de passer voir mon locataire et lui a fait signer un papier pour s'attribuer la totalité des loyers jusqu'à épuisement de la dette !!!!!!! 700€/mois pour 28000€ faites le calcul !!!! 4 ans de remboursement !!!!

de plus nous avons 700€ de crédit sur 28 ans à rembourser pour la maison !!!!

ma question est celle ci:

A-t-il le droit de saisir la totalité des loyers alors que ma dette est en nom propre et que nous avons un contrat de mariage !!!! et que je ne suis propriétaire que d'un tiers de la maison en indivis !!!!

Merci de me répondre car urgent je ne sais plus quoi faire il y va de notre avenir !!!!!

de plus je n'ai rien de côté pour payer mon crédit tous les mois !!!!!

cordialement

un désespéré.....